

SEANCE DU 25 juin 2020

Présents : MM. COLLIGNON, GUITTET, KIFFER, KONTZ, RINGOT, ROMANETTO, TOUSCH,
MMES BACHMANN, CAUNES (à partir de 21H05), FRITZ, HESSE, NIEMI-DAURES, ZANONI, ZIROVNIK,

Absents excusés : MME CAUNES (jusqu'à 20H58), M. KONTZ Jean-Pierre

Absent non excusé: Néant

Procuration : M. KONTZ à M. COLLIGNON

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq du mois de juin à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Mondorff, régulièrement convoqués en séance ordinaire, se sont réunis au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Madame Rachel ZIROVNIK, Maire.

Madame Claire ZANONI est désignée comme secrétaire.

Ouverture de la séance à 20H48.

L'ordre du jour était le suivant :

- 1) Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 25 mai 2020,
- 2) Compte de gestion 2019
- 3) Compte administratif 2019
- 4) Affectation du résultat 2019
- 5) Vote des 3 taxes
- 6) Subventions
- 7) Autorisation d'engagement de dépense article 6232
- 8) Budget primitif 2020
- 9) Délégations consenties au Maire

- 10) Représentation de la commune au sein du Syndicat Intercommunal des eaux de Puttelange-Rodemack-Mondorff-Beyren
- 11) Désignation du Correspondant Défense
- 12) Désignation du Délégué Sécurité routière
- 13) Commission Communale des Impôts Directs
- 14) Représentation au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)
- 15) Mise en Place de la Commission d'Adjudication et d'Appel d'Offres
- 16) Mise en Place de la Commission communale de sécurité
- 17) Mise en Place de la Commission Finances
- 18) Mise en Place de la Commission Urbanisme
- 19) Mise en Place de la Commission Scolaires, Périscolaire, Enfance et Jeunesse
- 20) Mise en Place de la Commission Travaux, Aménagements, Forêt.
- 21) Mise en Place de la Commission Communication, fêtes et cérémonie
- 22) Mise en Place de la Commission Action sociale, Solidarité, Citoyenneté

Madame le Maire expose que le Conseil municipal n'a pas besoin de se prononcer sur le point 16 de l'ordre du jour et propose de l'ajourner.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Approuve à l'unanimité des membres présents et représenté la proposition de Madame le Maire.

1°) Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 25/05/2020

Après exposé de Madame le Maire, le compte-rendu du conseil municipal du 25 mai 2020 est adopté à l'unanimité des membres présents et représenté.

2°) Compte de Gestion

Madame le Maire donne la parole à Monsieur GUITTET qui rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats

délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **Approuve** à l'unanimité des membres présents et représenté le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

3°) Compte Administratif

Conformément à l'article 2121-14 du CGCT, Madame le Maire a quitté la salle pour le vote du compte administratif.

Sur proposition de Monsieur Pierre-Jean GUITTET, conseiller municipal délégué aux finances, et hors de la présence de Madame le Maire, le Conseil Municipal vote et arrête les résultats définitifs du Compte Administratif 2019 comme suit :

Section de fonctionnement

	<u>Prévu</u>	<u>Réalisé</u>	<u>Restes à réaliser</u>
Recettes	772 625, 43 €	434 969,89 €	0 €
Dépenses	772 625, 43 €	322 311,85 €	0 €

Section d'investissement

Recettes	578 293,75 €	546 740,23 €
Dépenses	578 293,75 €	562 020,17 €
Déficit d'investissement		15 279,94 €
Excédent de fonctionnement		112 658,04 €

RESULTAT DE L'EXERCICE 2019

+ 97 378.10 €

4°) Affectation du résultat

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2019, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	9 976,77 €
Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure :	165 580,31€

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de :	15 279,94 €
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	112 658,04 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de :	0 €
En recettes pour un montant de :	0 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à 25 256,71€

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section. Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la répartition suivante :

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 25 256,71 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 252 981,64 €

5°) Vote des 3 taxes

Le Maire informe le Conseil Municipal que le produit attendu de la fiscalité locale est de 239 500,00€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Adopte à l'unanimité des membres présents ou représenté, les taux d'imposition suivants pour l'année 2020 :

Taxe d'habitation :	18,82%
Taxe Foncière (bâti) :	25,11%
Taxe Foncière (non bâti) :	77,93%

6°) Subventions

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612-1 et suivants et L2311-7,

Vu l'arrêté relatif à l'instruction budgétaire des communes et de leurs établissements publics administratifs,

Considérant qu'il convient d'adopter une délibération pour pouvoir verser des subventions aux associations ayant déposé une demande,

Après en avoir délibéré le Conseil municipal,

Décide, à l'unanimité des membres présents ou représenté :

- d'accorder la subvention suivante :
 - Association les Catt'mômes : 60 000 €
- D'autoriser le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

7°) Autorisation d'engagement de dépenses article 6232

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'imputer sur le compte 6232 les dépenses afférentes aux évènements suivants :

- Cérémonies officielles
- Vœux du Maire, repas des anciens, fête de la Saint Nicolas, différents vin d'honneur
- Cadeaux pour mariages, célébration des anniversaires de mariage remarquables (50 ans et au-delà), cadeaux aux doyens, dépenses à l'occasion de naissances, mariages, décès, fête des mères,
- Cadeaux divers (fin d'année au personnel, départ du personnel, des enseignants, gendarmes et pompiers), médailles,

- Fleurissement divers, fleurs et plantes diverses
- Récompenses pour réussite scolaire,
- Cadeaux pour échanges culturels,
- Manifestations culturelles,
- Manifestations organisées dans le cadre du Conseil municipal des jeunes,
- Frais de restauration.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Adopte à l'unanimité des membres présents ou représenté la proposition de Madame le Maire.

8°) Budget Primitif 2020

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur Pierre-Jean GUITTET, Conseiller municipal délégué aux finances, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **Adopte** à l'unanimité des membres présents ou représenté le Budget Primitif 2020 par chapitre, comme suit :

INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
Chapitres			Chapitres		
001	Déficit reporté	25 256,71	041	Opérations patrimoniales	304,00
016	Remboursement d'emprunts	49 500,00	021	Transfert budget fonctionnement	242 296,00
20	Immobilisations incorporelles	16 000	10	Dotations et Fonds divers	47 256,71
	(RAR)	0	13	Subventions d'investissement	86 000,00
21	Immobilisations corporelles	244 000,00			
23	Immo. en cours	41 100,00			
	TOTAL	375 856,71			375 856,71

FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
Chapitres			Chapitres		
011	Charges à caractères général	124 817,64	002	Résultat reporté	252 981,64
012	Charges de personnel	160 000,00	013	Atténuation de charges	10 400,00
014	Atténuation de produits	22 816,00	70	Produits des services	5 600,00
65	Autres charges de gestion courante	104 500,00	73	Impôts et taxes	339 586,00
66	Charges financières	1 700,00	74	Dotations et participations	55 954,00
022	Dépenses imprévues	16 000,00	75	Autres produits de gestion courante	7 912,00
23	Virement à la section d'investissement	242 296,00			
042	Opération d'ordre	304,00			
	TOTAL	672 433,64			672 433,64

9°) Délégations consenties au Maire

Madame le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L2122-22) permettent au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et d'accélérer l'instruction de nombreux dossiers,

Après en avoir délibéré le Conseil municipal,

Décide, à l'unanimité des membres présents ou représenté de déléguer à madame le Maire, pour la durée du présent mandat, les charges suivantes :

1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;

2° De fixer, dans les limites d'un montant de 2500 € par droit unitaire, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal;

3° De procéder, dans les limites de 1,5 Million d'euros, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et au a de l'article L 2221-5-1, sous réserve des dispositions de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires. Les délégations consenties en application du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal.

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite de 200000 € ;

5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans;

6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

7° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges;

10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

12° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes;

13° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire ;

16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle avec possibilité d'interjeter appel ou de se pourvoir en cassation contre les jugements et arrêts rendus, devant toutes les juridictions qu'elles soient civiles, administratives ou pénales.

17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000 € par sinistre ;

18° De donner, en application de l'article L 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

19° De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté ;

20° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant de 500000 € par année civile) ;

21° D'exercer, au nom de la commune, le droit de préemption défini par l'article L 214-1 du code de l'urbanisme.

22° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

23° De demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions de toute nature.

10°) Représentation de la commune au sein du Syndicat Intercommunal des Eaux de Puttelange-Rodemack-Mondorff-Beyren

Vu le CGCT et notamment son article L 5211-7, le vote s'effectue au scrutin secret et à la majorité absolue.

Madame le Maire demande que les candidats se fassent connaître et arrête la liste suivante :

- Madame ZIROVNIK Rachel
- Monsieur TOUSCH Philippe

Chaque conseiller municipal a remis fermé à la Présidente son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Claire ZANONI, Secrétaire de séance, est chargée du dépouillement.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
A déduire : 1 bulletin blanc
Reste (suffrages exprimés) : 14
Majorité absolue : 8

Le résultat du vote est le suivant :

- | | |
|----------------------------|--------------------|
| - Madame ZIROVNIK Rachel | 14 (quatorze) voix |
| - Monsieur TOUSCH Philippe | 14 (quatorze) voix |

En conséquence, Madame ZIROVNIK Rachel et Monsieur TOUSCH Philippe sont élus comme délégués du Conseil Municipal au Syndicat des Eaux de Puttelange, Rodemack, Beyren, Mondorff.

11°) Désignation du correspondant Défense

Après en avoir délibéré le Conseil municipal,
Propose, à l'unanimité des membres présents ou représenté Madame Marina FRITZ
Conseillère Municipale, pour être le correspondant de la commune pour la Défense.

12°) Désignation du délégué Sécurité Routière

Après en avoir délibéré le Conseil municipal,
Propose, à l'unanimité des membres présents ou représenté Monsieur COLLIGNON
Serge, Adjoint au Maire, pour être le délégué de la commune pour la Sécurité
Routière.

13°) Commission Communal des Impôts Direct

Le Conseil Municipal,
Vu l'article 1650 du Code général des impôts ;

Considérant qu'il convient de soumettre au directeur des services fiscaux une liste de
contribuables de la commune répondant aux conditions posées par l'article 1650
susvisé ;

Considérant que cette liste doit comporter au moins vingt-quatre noms ;

Dresse la liste de présentation suivante pour les commissaires titulaires ;

Nom et Prénom	Date de naissance	Adresse complète	Profession	Taxes directes locales au titre desquelles le titulaire est proposé
Proposition pour les commissaires domiciliés hors commune				
BIEBER Benoît	16/12/1961	20, Le Clos du Prieuré 57160 ROZERIEULLES	Expert-Comptable	TFPB, TH
ZANAROLI Elise	25/09/1983	5B, rue de la Gare 57330 ZOUFFTGEN	indépendant	TFPB, TH
Proposition pour les commissaires domiciliés dans la commune				
WAGNER Jean-Jacques	03/02/1965	9 rue de Paris	Commerçant	TFPB, TH
KONTZ Jean-Pierre	21/05/1962	23 rue de Paris	Agriculteur	TFPB, TFPNB, TH
MEYER Yves	26/05/1969	4 rue Erckmann Chatrian	Agent EDF	TFPB, TH
ROMANETTO Claude	17/06/1946	29 allée du bois	Retraité	TFPB, TH
REMY Guy	25/07/1954	4 rue Maurice Barrès	Agent EDF	TFPB, TH
MENNEL Frédéric	13/05/1980	7, rue du Château	Cadre Hospitalier	TFPB, TFPNB, TH
BAUER Gilles	08/04/1956	7 impasse des coteaux	Agent EDF	TFPB, TH
MOREL Sonja	09/04/1967	12 rue des acacias	Vendeuse	TFPB, TFPNB, TH
MATHIS Jean-Pierre	24/01/1957	8 rue Victor Hugo	Retraité	TFPB, TFPNB, TH
KLAA Cynthia	26/04/1973	4 rue de château	Manager	TFPB, TFPNB, TH

Les personnes suivantes sont proposées pour les postes de commissaires suppléants :

Nom et Prénom	Date de naissance	Adresse complète	Profession	Taxes directes locales au titre desquelles le titulaire est proposé
Proposition pour les commissaires domiciliés hors commune				
BAUR Denis	14/03/1955	29, rue Jeanne d'Arc 57330 Kanfen	Retraité	TFPB
BARYGA Suzanne	05/03/1938	103 rue de Halling 57570 Rodemack	Retraîtée	TFPB
Proposition pour les commissaires domiciliés dans la commune				
REBAI Viktoria	28/05/1977	13 rue de Paris	Traductrice	TFPB, TH
FERSING Laetitia	19/06/1984	1 rue Victor Hugo	Indépendant	TFPB, TH
CANTON Christine	29/08/1974	42 Allée du bois	Employée de banque	TFPB, TH
MERLIO Yann	01/03/1974	5 Impasse de Coteaux	Employé de banque	TFPB, TH
BLESSER Nathalie	05/03/1982	33 Allée du bois	Employée de banque	TFPB, TH
PALLOTTA Nadine	29/08/1966	4 rue Saint Christophe	Sans profession	TFPB, TH
WECHTLER Annick	05/09/1970	1 rue des prés	Sans profession	TFPB, TH
CHEVALIER Annie	22/01/1947	1bis Place de la République	Retraîtée	TFPB, TH
FIX Eric	24/09/1961	6 rue de Paris	Fonctionnaire	TFPB, TFPNB, TH
RINGOT Ludovic	11/01/1978	4 rue Louis Madelin	Agent EDF	TH

14°) Représentation au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Après en avoir délibéré le Conseil municipal,

Propose, à l'unanimité des membres présents ou représenté :

- Monsieur GUITTET Pierre-Jean, Conseiller Municipal, comme représentant titulaire de la commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées,
- Madame ZIROVNIK Rachel, Maire, comme représentante suppléante de la commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées,

15°) Mise en place de la Commission d'Adjudication et d'Appel d'offres

Madame le Maire informe que cette commission comprend pour une commune de moins de 3 500 habitants, outre le Maire ou son représentant, trois membres

titulaires et trois membres élus par le Conseil Municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Ce vote se déroulant à bulletins secrets.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal quels sont les candidats titulaires désirant participer à cette commission.

Sont candidats pour siéger à cette commission en tant que membres titulaires :

- Xavier KIFFER
- Ludovic RINGOT
- Karine CAUNES

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc. Le Secrétaire de séance est chargé du dépouillement.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

A déduire : 0

Reste (suffrages exprimés) : 15

Majorité absolue : 8

- | | |
|------------------|------------------|
| - Xavier KIFFER | 15 (quinze) voix |
| - Ludovic RINGOT | 15 (quinze) voix |
| - Karine CAUNES | 15 (quinze) voix |

La majorité absolue étant de 8 voix, les Conseillers titulaires suivant siègeront à la commission « Appel d'Offres, Marchés » :

- | | |
|------------------|------------------|
| - Xavier KIFFER | 15 (quinze) voix |
| - Ludovic RINGOT | 15 (quinze) voix |
| - Karine CAUNES | 15 (quinze) voix |

Il a été procédé dans les mêmes conditions à l'élection des membres suppléants. Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal quels sont les candidats suppléants désirant participer à cette commission.

Sont candidats pour siéger à cette commission en tant que membres suppléants :

- Claude ROMANETTO
- Florence NIEMI-DAURES
- Claire ZANONI

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc. Le Secrétaire de séance est chargée du dépouillement.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

A déduire : 0

Reste (suffrages exprimés) : 15

Majorité absolue : 8

- Claude ROMANETTO 15 (quinze) voix
- Florence NIEMI-DAURES 15 (quinze) voix
- Claire ZANONI 15 (quinze) voix

La majorité absolue étant de 8 voix, les Conseillers suppléants suivant siègeront à la commission « Appel d'Offres, Marchés » :

- Claude ROMANETTO 15 (quinze) voix
- Florence NIEMI-DAURES 15 (quinze) voix
- Claire ZANONI 15 (quinze) voix

16°) Mise en place de la Commission communale de sécurité

POINT AJOURNÉ

17°) Mise en place de la Commission Finances

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide de créer une commission « Finances » en vue d'étudier les dossiers qui concernent ce domaine. Cette commission est composée des membres suivants :

- GUITTET Pierre-Jean
- BACHMANN Sandrine
- FRITZ Marina
- KONTZ Jean-Pierre
- RINGOT Ludovic

18°) Mise en place de la Commission Urbanisme

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide de créer une commission « Urbanisme » en vue d'étudier les dossiers qui concernent ce domaine. Cette commission est composée des membres suivants :

- TOUSCH Philippe
- ZANONI Claire
- ROMANETTO Claude
- COLLIGNON Serge
- KIFFER Xavier
- KONTZ Jean-Pierre

19°) Mise en place de la Commission Scolaire, Périscolaire, Enfance, et Jeunesse

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide de créer une commission « Scolaire, Périscolaire, Enfance, et Jeunesse » en vue d'étudier les dossiers qui concernent ces domaines. Cette commission est composée des membres suivants :

- NIEMI-DAURES Florence
- CAUNES Karine
- BACHMANN Sandrine
- ZANONI Claire
- RINGOT Ludovic
- TOUSCH Philippe
-

20°) Mise en place de la Commission Travaux, Aménagements, Forêt

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide de créer une commission « Travaux, Aménagements, Forêt » en vue d'étudier les dossiers qui concernent ces domaines. Cette commission est composée des membres suivants :

- COLLIGNON Serge
- KIFFER Xavier
- ROMANETTO Claude
- TOUSCH Philippe
- HESSE Nathalie
- ZANONI Claire
- KONTZ Jean-Pierre

21°) Mise en place de la Commission Communication, Fête et Cérémonies

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide de créer une commission « Fête et Cérémonies » en vue d'étudier les dossiers qui concernent ces domaines. Cette commission est composée des membres suivants :

- BACHMANN Sandrine
- MOREL Sonja
- FRITZ Marina
- NIEMI-DAURES Florence
- HESSE Nathalie
- KIFFER Xavier

22°) Mise en place de la Commission Action sociale, Solidarité, Citoyenneté et coopération transfrontalière

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide de créer une commission « Action sociale, Solidarité, Citoyenneté et coopération transfrontalière » en vue d'étudier les dossiers qui concernent ces domaines. Cette commission est composée des membres suivants :

- FRITZ Marina
- MOREL Sonja
- CAUNES Karine
- NIEMI-DAURES Florence
- HESSE Nathalie
- RINGOT Ludovic

la séance est levée à 22H22

Membre en exercice	Signature présents
M ^{me} BACHMANN Sandrine	
M ^{me} CAUNES Karine	
M. COLLIGNON Serge	
M ^{me} FRITZ Marina	
M. GUITTET Pierre-Jean	
M ^{me} HESSE Nathalie	
M. KIFFER Xavier	
M. KONTZ Jean-Pierre	
M ^{me} MOREL Sonja	
M ^{me} NIEMI-DAURES	
M. RINGOT Ludovic	
M. ROMANETTO Claude	
M. TOUSCH Philippe	
M ^{me} ZANONI Claire	
M ^{me} ZIROVNIK Rachel	